

# Nova Scotia College of Nursing

The Successful Creation of the new  
Nursing Act

Sue Smith, NSCN CEO & Registrar  
Heather Totton, NSCN Senior Director,  
Governance & General Counsel  
Monday, September 26, 2022

Création réussie de la nouvelle loi sur  
les infirmières et infirmiers

Sue Smith, directrice générale et  
registraire, NSCN  
Heather Totton, directrice principale,  
responsable de la gouvernance et avocate  
générale, NSCN  
Le lundi 26 septembre 2022

# History of Nursing Regulation in NS

## Historique de la réglementation de la profession infirmière en Nouvelle-Écosse

### The College of Licensed Practical Nurses of Nova Scotia (CLPNNS)

- Regulated licensed practical nurse (LPNs)
- Existed since 1957
- Membership was approx. 4,600 LPNs
- Governed by CLPNNS Board
- ***Licensed Practical Nurses Act***

### College of Licensed Practical Nurses of Nova Scotia (CLPNNS)

- Réglementait la profession d'infirmière auxiliaire autorisée (IAA)
- Existait depuis 1957
- Comptait environ 4 600 membres IAA
- Était administré par le conseil du CLPNNS
- ***Licensed Practical Nurses Act***

# History of Nursing Regulation in NS

## Historique de la réglementation de la profession infirmière en Nouvelle-Écosse

### The College of Registered Nurses of Nova Scotia (CRNNS)

- Regulated registered nurses (RNs) and nurse practitioners (NPs)
- Existed since 1910 - oldest nursing regulator in Canada
- Membership was approx. 10,000 RNs + NPs
- Governed by CRNNS Council
- ***Registered Nurses Act***

### College of Registered Nurses of Nova Scotia (CRNNS)

- Réglementait les professions d’infirmière immatriculée (II) et d’infirmière praticienne (IP)
- Existait depuis 1910 – était le plus ancien organisme de réglementation de la profession infirmière au Canada
- Comptait environ 10 000 II et IP membres
- Était administré par le conseil du CRNNS
- ***Registered Nurses Act***

# Journey to One Nursing Regulator: The Beginning

## Vers un organisme unique de réglementation de la profession infirmière : début de la transition

*“Would the public be better  
served by one nursing  
regulator as opposed to  
two?”*

- CLPNNS Board Member

*« Le public serait-il mieux  
servi par un seul organisme  
de réglementation de la  
profession infirmière plutôt  
que deux? »*

– Membre du conseil du CLPNNS

# Journey of External Collaboration

## Démarche axée sur la collaboration externe



# Stakeholder-focused

## Processus centré sur les parties prenantes

- Stakeholder analysis – risk assessment
- Who might support One Nursing Regulator/Nursing Act? Who might oppose it? Who do we need to strengthen relationships with? Who do we need to build new relationships with? How do we reach them?
- Identify potential for “noise” and address that
- Analyse des parties prenantes – évaluation des risques
- Qui pourrait appuyer l’idée d’un seul organisme de réglementation ou d’une seule loi régissant la profession infirmière? Qui pourrait s’y opposer? Avec qui doit-on renforcer les relations ou en établir de nouvelles? Comment faire pour les joindre?
- Déterminer le risque d’« interférences » et prendre des mesures pour se prémunir contre celles-ci

# Consultation, Consultation, Consultation



# Consultation. Consultation. Consultation. Consultation. Consultation. Consultation.

## Communications Goals:

1. Involve and inform stakeholders to raise awareness
2. Gather feedback and input
3. Manage change
4. Reduce potential opposition and build support

## Objectifs de la communication :

1. Mobiliser et informer les parties prenantes afin d'attirer leur attention sur ces questions
2. Recueillir les réactions et les avis
3. Gérer le changement
4. Réduire toute opposition potentielle et renforcer les appuis



# Two Acts Make Way for One

## De deux lois à une seule

- **Three guiding principles for new Act:**
  1. Create one nursing regulator for the nursing profession in NS
  2. Ensure the public interest is maintained as the new regulator's priority
  3. Enable the new regulator to remain current, relevant and nimble.

- **Trois principes directeurs de la nouvelle loi :**
  1. Créer un organisme de réglementation unique pour la profession infirmière en Nouvelle-Écosse
  2. Veiller à ce que l'intérêt du public demeure la priorité du nouvel organisme de réglementation
  3. Permettre au nouvel organisme de réglementation de demeurer actuel, pertinent et souple

## How did we consult?

- Consultation was open to all – plain language was key
- Consultation activities included:
  - Telephone interviews
  - Surveys
  - In-person focus groups
  - Town Hall
  - Leveraging existing stakeholder meetings
  - Face-to-face meeting with key stakeholders.

## En quoi consistaient les consultations?

- Les consultations étaient ouvertes à tous – il était important d'utiliser un langage clair et simple
- Les activités de consultation comprenaient ce qui suit :
  - Entrevues téléphoniques
  - Sondages
  - Groupes de discussion en personne
  - Séances de discussion ouverte
  - Ajouts à des rencontres déjà prévues avec les parties prenantes
  - Rencontres en personne avec des parties prenantes clés

## Who did we consult with?

- The public
- Government
- Legacy Boards of each College
- Staff of each College
- Nurses across NS
- Nursing employers
- Nursing unions
- Associations
- Nursing educators
- Other health regulators in NS
- Nursing regulators across Canada
- National Associations (eg., CNA)
- Thought leaders, nationally & internationally
- Etc.

**Excellence for all**

## Qui a-t-on consulté?

- Le public
- Le gouvernement
- Ancien conseil de chaque ordre
- Membres du personnel de chaque ordre
- Infirmières de partout en Nouvelle-Écosse
- Employeurs d'infirmières
- Syndicats d'infirmières
- Associations
- Enseignantes en sciences infirmières
- Organismes de réglementation d'autres professions de la santé en Nouvelle-Écosse
- Organismes de réglementation de la profession infirmière partout au Canada
- Associations nationales (p. ex., AIIC)
- Leaders d'opinion du Canada et d'ailleurs
- Autres

# What did we consult on?

## Sur quoi ont porté les consultations?

### Pre-development of the Act

- What did stakeholders think was important?
- What was working? What needed improvement? What was as important to consider to be a successful regulator of the future?

### Development of the Act

- Concepts for Act, Regulations, By-laws
- Draft Act with small but representative group of key stakeholders
- Consultation with key stakeholders that raised flags specific 'changes' in legislation

### Préparation en vue de l'élaboration de la loi

- Qu'est-ce que les parties prenantes jugeaient important?
- Qu'est-ce qui fonctionnait bien? Qu'est-ce qui nécessitait des améliorations? Que fallait-il prendre en considération pour assurer la réussite du nouvel organisme de réglementation?

### Élaboration de la loi

- Concepts pour la loi et la réglementation afférente, ainsi que pour les règlements administratifs
- Projet de loi présenté à un groupe restreint, mais représentatif de parties prenantes clés
- Consultation des parties prenantes clés qui ont signalé certains éléments nécessitant des « changements » législatifs précis

# Legislation Strategy & Collaboration with Government

## Stratégie législative et collaboration avec le gouvernement



# Collaborating with Government

## Collaboration avec le gouvernement

- Early engagement, open dialogue and frequent collaboration.
- Recognize government processes and priorities
- Goal: Ensuring a place on the legislative agenda
- Align with public and government priorities
- Work to reduce potential roadblocks, including possible opposition
- Mobilisation précoce, dialogue ouvert et collaboration fréquente
- Reconnaître les processus et priorités du gouvernement
- But : s'assurer d'une place dans le programme législatif
- S'aligner sur les priorités du public et du gouvernement
- Tenter de réduire les entraves potentielles, y compris une éventuelle opposition

# Value extended to government

## Avantages pour le gouvernement

- One Board with 50% public representation
- Specific accountability to the Minister of Health
- New Act that is current, relevant and nimble
- New way of describing scopes of practice for nursing designations,
- Increased efficiency & streamlining
- Enhanced ability to meet the public interest
- Un seul conseil, avec une représentation du public de 50 %
- Reddition de comptes au ministre de la Santé
- Nouvelle loi actuelle, pertinente et souple
- Nouvelle façon de décrire les champs d'exercice des différents titres de la profession infirmière
- Efficacité et rationalisation accrues
- Capacité renforcée à servir l'intérêt du public

# Lessons Learned

## Leçons tirées





Questions?  
Des questions?

